



Commune d'Oron

Commission des finances

Rapport concernant le préavis municipal

No 19/2013

Arrêté d'imposition 2014/2015

**Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,**

La Commission des finances s'est réunie les 27 mai, 3 et 10 juin 2013. Mme Ariane Jordan, boursière, et M. Philippe Modoux, Syndic, ont volontiers répondu à toutes nos questions lors de la séance du 3 juin 2013. Nous les en remercions.

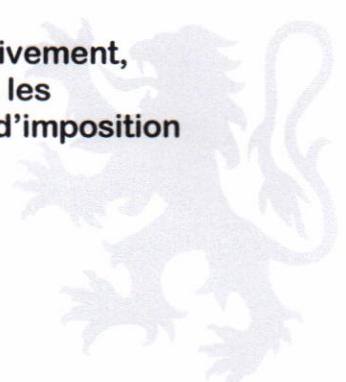
L'arrêté d'imposition pour l'année 2013 et approuvé par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 28 novembre 2012 arrivera à son terme au 31 décembre 2013.

La Municipalité nous présente donc un nouvel arrêté d'imposition qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014, pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Il nous est proposé, pour 2014 et 2015, de reconduire les mêmes taux que ceux adoptés pour l'année 2013. En effet, malgré un résultat supérieur à nos attentes pour l'année 2012, première année de notre nouvelle commune, il y a lieu de retenir :

- Que nous ne pouvons retenir l'année 2012 comme unique source de référence.
- Que les rentrées fiscales futures découleront de la conjoncture économique mondiale est encore passablement sous pression.
- Que le plan d'investissement prévu ces prochaines années va amener la Commune à devoir augmenter son endettement et par conséquent augmenter les charges financières en découlant.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous propose vivement, Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis no 19/2013, arrêté d'imposition 2014/2015





Commune d'Oron

Oron, le 2 juin 2013.

Les membres de la Commission des finances :

Isabelle Neyret

Hubert Bovet

Fabrice Chollet

Thierry Cuénoud

Christian Budry (président)

Vu et transmis
à la Municipalité
le 18 juin 2013

